

# RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

SAGA ChallengeMyProject

## ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société **ChallengeMyProject**, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro SIRET **880 614 110 00026**, dont le siège social est situé au **90 bis rue de Fougères, 35700 Rennes, France** (ci-après la « Société Organisatrice » ou « l'Organisateur »),

Organise, du **1er février 2026** au **31 décembre 2026** (ci-après la « Période du Jeu »), un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Saga ChallengeMyProject** » (ci-après le « Jeu »), accessible via le réseau social professionnel LinkedIn.

## ARTICLE 2 : DURÉE ET SUPPORT DU JEU

### 2.1 - Durée du Jeu

Le Jeu se déroule du **dimanche 1er février 2026 à 00h00** au **jeudi 31 décembre 2026 à 23h59** (heure de Paris), dates et heures de connexion au réseau LinkedIn faisant foi.

Toute participation enregistrée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

### 2.2 - Support du Jeu

Le Jeu est organisé exclusivement sur le réseau social professionnel **LinkedIn**.

Les publications éligibles au Jeu sont celles comportant le hashtag **#SagaChallengeMyProject** et publiées par :

- Le compte LinkedIn officiel de la société **ChallengeMyProject** ;  
<https://www.linkedin.com/company/challengemyproject/>
- Le compte LinkedIn officiel de **David Patiashvili** (dirigeant) ;  
<https://www.linkedin.com/in/davaxi/>
- Le compte LinkedIn officiel de **Solène Guével** (dirigeante).  
<https://www.linkedin.com/in/solene-guevel/>

## ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 3.1 - Participants éligibles

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de **18 ans révolus** ou plus à la date de participation), résidant en France (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer), disposant d'un compte LinkedIn actif et valide.

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure selon la législation de son pays de résidence (âgée de **18 ans révolus** ou plus pour les résidents français, ou ayant atteint l'âge de la majorité légale dans leur pays de résidence pour les participants étrangers), résidant en **France** (France métropolitaine et départements et régions d'outre-mer) **ou à l'étranger**, disposant d'un compte LinkedIn actif et valide.

### 3.2 - Condition préalable obligatoire

**IMPORTANT** : La participation au Jeu est **exclusivement réservée aux personnes ou structures n'étant pas déjà clientes** de la société ChallengeMyProject ou de l'une de ses filiales à la date de leur participation.

Est considérée comme « client existant » toute personne physique ou morale ayant souscrit à au moins une prestation de services auprès de ChallengeMyProject ou de l'une de ses filiales, et ce préalablement à sa participation au Jeu.

### 3.3 - Exclusions

Sont expressément exclus de la participation au Jeu :

- Les personnes ou structures déjà clientes de ChallengeMyProject ou de l'une de ses filiales actuellement ou dans le passé ;
- Les membres organisateurs du Jeu ;
- Les salariés de ChallengeMyProject et de ses filiales ;
- Les membres de la famille des salariés de ChallengeMyProject et de ses filiales (conjoint, concubins, partenaires de PACS, ascendants, descendants, frères et sœurs) ;
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation ou la gestion du Jeu.

### 3.4 - Restrictions territoriales

La participation au Jeu peut être soumise à des restrictions légales dans certains pays. Il appartient à chaque participant de vérifier que la législation de son pays de résidence autorise sa participation à ce type de jeu-concours. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de participation non conforme à la législation locale du participant.

Le Jeu n'est pas ouvert aux résidents des pays soumis à des sanctions internationales ou dont la législation interdit ce type d'opérations promotionnelles.

### **3.5 - Participation strictement personnelle et unique**

La participation au Jeu est strictement nominative, personnelle et **limitée à une (1) seule participation par personne** pendant toute la durée du Jeu.

Un participant ne peut jouer sous plusieurs comptes LinkedIn. En cas de participations multiples détectées sous différents comptes appartenant à une même personne, seule la première participation chronologique sera prise en compte, les autres seront annulées.

## **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

### **4.1 - Principe**

La participation au Jeu est entièrement **gratuite et sans obligation d'achat**.

Pour participer au Jeu, les participants doivent effectuer **au moins l'une des actions suivantes** sur une publication portant le hashtag **#SagaChallengeMyProject**, publiée par ChallengeMyProject, David Patiashvili ou Solène Guével, pendant la Période du Jeu :

1. **Commenter** la publication ;
2. **Mettre une réaction** sur la publication ;
3. **Republier (Partager)** la publication ;
4. **Participer au sondage** intégré à la publication (le cas échéant).

**Une seule de ces actions suffit** pour valider la participation au Jeu.

### **4.2 - Limitation à une participation par personne**

**La participation au Jeu est limitée à une (1) seule participation par personne**, quel que soit le nombre d'actions réalisées durant la Période du Jeu.

Toutes les actions effectuées par un même participant (commentaires, likes, republications, réponses à des sondages) sur une ou plusieurs publications éligibles seront comptabilisées comme **une unique participation** au tirage au sort.

Ainsi, un participant qui interagit plusieurs fois avec différentes publications portant le hashtag **#SagaChallengeMyProject** ne disposera que d'une seule chance au tirage au sort.

### **4.3 - Enregistrement des participations**

Les participations sont enregistrées automatiquement via les fonctionnalités du réseau LinkedIn. La date et l'heure d'enregistrement par les serveurs de LinkedIn font foi en cas de contestation.

Lors de l'établissement de la liste des participants pour le tirage au sort, chaque participant ne sera comptabilisé qu'**une seule fois**, indépendamment du nombre d'interactions effectuées sur les publications éligibles.

#### **4.4 - Nullité des participations**

Toute participation incomplète, frauduleuse, réalisée de manière automatisée (bots, scripts, etc.) ou par tout autre moyen déloyal sera annulée.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte, ou tout profil LinkedIn inaccessible ou supprimé au moment du tirage au sort, entraînera l'annulation de la participation.

## **ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS**

### **5.1 - Tirage au sort**

À l'issue de la Période du Jeu, un tirage au sort unique sera effectué parmi l'ensemble des participations valides enregistrées.

Le tirage au sort sera réalisé le **31 décembre 2026** ou, en cas d'impossibilité matérielle, au cours de la première semaine de janvier 2027.

Le tirage au sort sera effectué de manière aléatoire. Le résultat de ce tirage au sort sera communiqué sur les réseaux sociaux.

### **5.2 - Nombre de gagnants**

Il sera procédé au tirage au sort de :

- **Un (1) gagnant principal**, dans l'ordre d'attribution des lots (lot n° 1) ;
- **Cinq (5) gagnants secondaires**, dans l'ordre d'attribution des lots (du lot n° 2 au lot n° 6) ;
- **Cinq (5) gagnants tertiaires**, dans l'ordre d'attribution des lots (du lot n° 7 au lot n° 11) ;
- **Cinq (5) gagnants suppléants**, en cas de désistement, d'invalidité du dossier ou de défaut de réponse d'un ou plusieurs gagnants principaux.

### **5.3 - Vérification de l'éligibilité**

Avant confirmation définitive du gain, la Société Organisatrice procédera à la vérification de l'éligibilité du gagnant désigné, notamment :

- La majorité du participant ;
- Son statut de **non-client** de ChallengeMyProject ou de l'une de ses filiales.

Si le gagnant ne remplit pas l'une de ces conditions, sa participation sera invalidée et le lot sera attribué au suppléant suivant dans l'ordre du tirage au sort.

### **5.4 - Notification des gagnants**

Les gagnants seront informés par message privé LinkedIn ou par courrier électronique dans un délai de quinze (15) jours ouvrés suivant le tirage au sort.

Les gagnants disposeront d'un délai de **trente (30) jours calendaires** à compter de la notification pour confirmer leur acceptation du lot et transmettre les informations nécessaires à la remise du lot (nom, prénom, adresse postale).

Passé ce délai sans réponse ou en cas de non-fourniture des justificatifs demandés, le lot sera considéré comme perdu et attribué au suppléant suivant.

## ARTICLE 6 : DOTATIONS

### 6.1 - Description des lots

Le Jeu est doté de **onze (11) lots** correspondant à des prestations de services réalisées par l'équipe ChallengeMyProject, pour une valeur commerciale globale de 27 500 € HT (vingt-sept mille cinq cents euros hors taxes). Les lots sont les suivants :

| N° | Description du lot                                                                                                                                             | Valeur indicative HT |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1  | <b>Lot Grand Gagnant</b> : 20 jours d'accompagnement et structuration d'un projet technique avec l'équipe ChallengeMyProject, incluant le démarrage du projet. | 20 000 €             |
| 2  | 1 journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                           | 1 000 €              |
| 3  | 1 journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                           | 1 000 €              |
| 4  | 1 journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                           | 1 000 €              |
| 5  | 1 journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                           | 1 000 €              |
| 6  | 1 journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                           | 1 000 €              |
| 7  | 1 demi-journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                      | 500 €                |
| 8  | 1 demi-journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                      | 500 €                |
| 9  | 1 demi-journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                      | 500 €                |
| 10 | 1 demi-journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                      | 500 €                |
| 11 | 1 demi-journée d'accompagnement, conseil et cadrage technique d'un projet                                                                                      | 500 €                |

**TOTAL : 27 500 € HT**

(soit 1 lot à 20 000 € HT + 5 lots à 1 000 € HT + 5 lots à 500 € HT)

## 6.2 - Nature des lots et modalités de réalisation

Les lots consistent en des **prestations de services** réalisées par l'équipe ChallengeMyProject. Ces prestations seront réalisées selon les modalités suivantes :

- **Lot n°1 (Grand Gagnant)** : La prestation d'accompagnement et de structuration du projet sera planifiée en accord avec le gagnant dans un délai de **douze (12) mois** suivant l'acceptation du lot. Le périmètre exact de la prestation sera défini lors d'une réunion de cadrage initiale.
- **Lots n°2 à 6 (journées)** : Chaque journée d'accompagnement devra être utilisée dans un délai de **six (6) mois** suivant l'acceptation du lot. La date de réalisation sera fixée d'un commun accord entre le gagnant et ChallengeMyProject.
- **Lots n°7 à 11 (demi-journées)** : Chaque demi-journée d'accompagnement devra être utilisée dans un délai de **six (6) mois** suivant l'acceptation du lot. La date de réalisation sera fixée d'un commun accord entre le gagnant et ChallengeMyProject.

Les prestations pourront être réalisées à **distance** (visioconférence) ou **en présentiel** dans les locaux de ChallengeMyProject à Tréméoc, selon les possibilités et l'accord des parties.

Passé le délai indiqué, le lot sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

## 6.3 - Non-échangeabilité des lots

Les lots attribués sont **incessibles, non échangeables et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière** (remboursement en espèces ou autre).

Les lots ne peuvent être ni repris, ni modifiés, ni transférés à un tiers. Les prestations sont strictement personnelles et ne peuvent être cédées à une autre personne physique ou morale.

# ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

## 7.1 - Modalités de remise

Les lots étant des **prestations de services**, ils seront attribués aux gagnants sous la forme d'un **bon de prestation nominatif** envoyé par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de la confirmation d'acceptation.

Ce bon de prestation précisera :

- La nature et le contenu de la prestation gagnée ;
- La valeur de la prestation ;
- La durée de validité du bon ;
- Les coordonnées de contact pour planifier la prestation.

## 7.2 - Planification des prestations

Dans un délai de **trente (30) jours calendaires** suivant la réception du bon de prestation, le gagnant devra prendre contact avec ChallengeMyProject à l'adresse [saga@challengemyproject.com](mailto:saga@challengemyproject.com) pour planifier la réalisation de sa prestation.

Les prestations seront réalisées :

- **À distance** par visioconférence (solution privilégiée pour les gagnants résidant hors de Bretagne, France) ;
- Ou **en présentiel** dans les locaux de ChallengeMyProject à Tréméoc (France), selon les possibilités et l'accord des parties.

Les frais de déplacement éventuels des équipes pour une prestation en présentiel restent à la charge exclusive du gagnant.

## 7.3 - Défaut de réclamation ou d'utilisation

Tout lot non réclamé dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** suivant la notification au gagnant, ou toute prestation non planifiée dans les délais prévus à l'article 6.2, sera considéré comme perdu et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ni compensation.

# ARTICLE 8 : DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

## 8.1 - Responsable du traitement

La société **ChallengeMyProject SAS**, dont le siège social est situé au 90 bis rue de Fougères, 35700 Rennes, est responsable du traitement des données personnelles collectées dans le cadre du Jeu.

## 8.2 - Données collectées et finalités

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu (nom, prénom, identifiant LinkedIn, adresse électronique, adresse postale pour les gagnants) sont destinées exclusivement à :

- La gestion et l'organisation du Jeu ;
- La vérification de l'éligibilité des participants ;
- La désignation des gagnants ;
- L'attribution et la remise des lots ;
- Le respect des obligations légales et réglementaires de l'Organisateur.

### 8.3 - Base légale du traitement

La base légale du traitement repose sur :

- L'intérêt légitime de l'Organisateur à organiser et gérer le Jeu-concours ;
- L'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande du participant ;
- Le respect des obligations légales incombant à l'Organisateur.

### 8.4 - Destinataires des données

Les données personnelles ne sont ni cédées ni transmises à des tiers, à l'exception des prestataires techniques intervenant dans l'organisation du Jeu (huissier de justice, prestataire de tirage au sort) et des autorités judiciaires en cas de demande légale.

### 8.5 - Durée de conservation

Les données personnelles des participants seront conservées pendant une durée de **six (6) mois** à compter de la clôture du Jeu.

Les données personnelles des gagnants seront conservées pendant une durée de **trois (3) ans** à compter de la remise effective du lot, conformément aux obligations légales de conservation.

À l'issue de ces périodes, les données personnelles seront supprimées.

### 8.6 - Droits des participants

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent des droits suivants sur leurs données personnelles :

- Droit d'accès ;
- Droit de rectification ;
- Droit d'effacement ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit d'opposition pour motif légitime ;
- Droit à la portabilité des données.

Ces droits peuvent être exercés en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de pièce d'identité à l'adresse suivante :

**ChallengeMyProject SAS**

À l'attention du responsable des données personnelles  
90 bis rue de Fougères  
35700 Rennes  
France

Ou par courrier électronique à : [saga@challengemyproject.bzh](mailto:saga@challengemyproject.bzh)

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) en cas de manquement aux obligations de protection des données.

## 8.7 - Conséquence de l'exercice du droit d'effacement

Les personnes qui exerceront leur droit d'effacement des données les concernant avant la fin du Jeu ou avant la remise des lots seront réputées renoncer à leur participation et, le cas échéant, à leur gain.

# ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉ

## 9.1 - Limitation de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable :

- Des problèmes de connexion Internet ;
- Des dysfonctionnements ou interruptions du réseau LinkedIn ;
- De tout problème technique empêchant la participation au Jeu ou l'enregistrement des participations ;
- De la perte, du vol ou de la détérioration des lots lors de leur acheminement postal ;
- De l'utilisation des lots par les gagnants ;
- De tout fait imputable au réseau LinkedIn ou à tout tiers.

## 9.2 - Responsabilité des participants

Les participants sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font de leur compte LinkedIn et de leur participation au Jeu.

Toute fraude ou tentative de fraude, de quelque nature que ce soit, entraînera l'annulation immédiate de la participation et du gain éventuel, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être engagées.

## 9.3 - Force majeure

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté empêchant le bon déroulement du Jeu, tel que défini par la jurisprudence française.

## 9.4 - Absence de partenariat avec LinkedIn

**Le présent Jeu n'est ni sponsorisé, ni administré, ni associé à LinkedIn.**

LinkedIn Corporation et ses filiales ne sont en aucun cas partenaires, sponsors ou organisateurs de ce Jeu. LinkedIn n'est pas responsable de l'organisation, de la gestion ou du déroulement du Jeu, ni de l'attribution des lots.

En participant au Jeu, les participants reconnaissent que :

- Toutes les informations fournies dans le cadre du Jeu le sont à la Société Organisatrice (ChallengeMyProject) et non à LinkedIn ;
- LinkedIn est totalement déchargé de toute responsabilité par chaque participant ;
- Toute question, commentaire ou réclamation relatif au Jeu doit être adressé exclusivement à la Société Organisatrice et non à LinkedIn.

## **ARTICLE 10 : MODIFICATION, SUSPENSION ET ANNULATION DU JEU**

### **10.1 - Droit de modification**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur les supports de communication du Jeu (LinkedIn).

### **10.2 - Droit de suspension ou d'annulation**

La Société Organisatrice se réserve le droit de suspendre, reporter ou annuler le Jeu en cas de nécessité, notamment :

- En cas de force majeure ;
- En cas de fraude avérée ou suspectée ;
- En cas de dysfonctionnement technique majeur ;
- En cas d'évolution de la réglementation applicable ;
- Sur demande des autorités compétentes ;
- Pour tout autre motif légitime.

Dans ce cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune indemnité ne sera versée aux participants.

### **10.3 - Effet des modifications**

Toute modification du règlement entrera en vigueur à compter de sa publication. Tout participant sera réputé avoir accepté le règlement modifié du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Tout participant refusant les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

## **ARTICLE 11 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation au Jeu implique l'**acceptation pleine et entière** du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le non-respect du présent règlement entraîne l'élimination du participant concerné.

Le présent règlement est disponible gratuitement :

- Sur demande adressée à : [saga@challengemyproject.bzh](mailto:saga@challengemyproject.bzh) ;
- Par courrier adressé au siège social de la Société Organisatrice.

## ARTICLE 12 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé auprès de DigiPoste.

Le règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://file.challengemyproject.bzh/concours/reglement-concours-saga.pdf>

Un exemplaire original est conservé chez la Société Organisatrice et peut être communiqué gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

## ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE ET LITIGES

### 13.1 - Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.

### 13.2 - Réclamations

Toute réclamation relative à l'organisation ou au déroulement du Jeu doit être adressée par écrit, dans un délai maximum de **trente (30) jours calendaires** suivant la date du fait générateur de la réclamation, à l'adresse suivante :

**ChallengeMyProject SAS**  
Service Jeu-Concours - Saga ChallengeMyProject  
90 bis rue de Fougères  
35700 Rennes  
France

Ou par courrier électronique à : [saga@challengemyproject.bzh](mailto:saga@challengemyproject.bzh)

L'Organisateur s'engage à répondre à toute réclamation dans un délai raisonnable.  
Aucune demande ne sera traitée par téléphone.

### 13.3 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis aux **tribunaux compétents du ressort du siège social de la Société Organisatrice** (Rennes), selon les règles de droit commun.

Fait à Rennes, le vendredi 30 janvier 2026

Pour la société ChallengeMyProject SAS  
David Patiashvili – Président